

Conditions générales de participation – concours Instagram "Expérience immersive : la visite du PeeL"

Article 1 – Organisation Le concours

" Expérience immersive : la visite du PeeL " est organisé par le PeeL (Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine), dans le cadre du projet Pléiades ANR-21-DMES-0010, porté par l'Université de Lorraine. Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 – Modalités de participation

Le concours se déroule en ligne, via une visite virtuelle des locaux du PeeL.

Pour participer :

1. Accéder à la visite virtuelle.
2. Remplir le formulaire à la fin de la visite.
3. Répondre aux questions posées dans le formulaire et indiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse mail).
4. Attendre d'être recontacté par le PeeL ou un membre de son équipe.
5. Répondre correctement à la question finale : combien d'astronautes sont présents dans l'expérience.

Article 3 – Sélection des gagnants

Les 5 premiers participants ayant correctement répondu à la question sur le nombre d'astronautes seront contactés par mail. Ils devront confirmer leur participation et leur souhait de récupérer leur lot.

Article 4 – Dotations

Les 5 gagnants recevront un lot surprise. Les lots sont à retirer dans les locaux du PeeLaB à Nancy (SITE ARTEM Bâtiment Institut Jean Lamour 2 allée André Guinier, 54000 Nancy). En cas d'impossibilité, un retrait sera possible dans les locaux du PeeLaB à Metz (Le TELIS - Pôle Entrepreneuriat et Innovation PeeLaB 1 rue Marconi 57070 Metz).

Aucun envoi postal ne sera effectué.

Article 5 – Droit à l'image

En participant au concours, les gagnants acceptent que leur image soit utilisée dans une publication sur les réseaux sociaux du PeeL (Instagram, Facebook, etc.) au moment de la remise des lots.

Article 6 – Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, adresse mail) sont utilisées uniquement pour contacter les gagnants. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification ou de suppression de leurs données à l'adresse suivante : peel@univ-lorraine.fr.

Article 7 – Responsabilité

Le Peel se réserve le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le concours en cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 – Loi applicable

Le présent concours est soumis au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du règlement sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 10 – Mentions légales Instagram

Ce concours n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Instagram. Instagram ne peut être tenu responsable en cas de litige lié au présent concours.